



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 10 juin 2024 au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : mesdames Myriam Sauvé, Véronique Lefebvre et Josée Grenier, conseillères, monsieur Michel Joly, conseiller, et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Brazeau, maire.

Étaient absents : messieurs François Deschamps et Claude Lepage, conseillers.

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes invités à participer à une session extraordinaire du Conseil municipal convoquée par monsieur le maire, Sylvain Brazeau, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, au **65, route 338, lundi, le 10 juin 2024, à 19h00.**

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

1. Introduction;
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des états financiers
4. Période de questions
5. Levée de la session extraordinaire du 10 juin 2024.

DONNÉ aux Coteaux, ce 6^e jour du mois de juin deux mille vingt-quatre.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière

INTRODUCTION

Monsieur Sylvain Brazeau, maire, a ouvert l'assemblée à 19 h 00 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres de conseil pour former quorum.

24-06-8716 Adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 10 juin 2024.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 juin 2024 tel que présenté.

.... **ADOPTÉE**

24-06-8717 Dépôt du rapport financier 2023

Madame Geneviève Samson de la firme BCGO S.E.N.C.R.L. a présenté aux membres du conseil le rapport financier 2023 de la Municipalité des Coteaux.

Un rapport financier consolidé est disponible pour représenter de façon globale la participation des organismes suivants :

- Municipalité des Coteaux;
- Régie d'assainissement des Coteaux;

Opinion de l'auditeur indépendant – Avec réserve

« Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité des Coteaux («l'entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

*À notre avis, , à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Municipalité des Coteaux** au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »*

BCGO S.E.N.C.R.L..

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

DONNÉES NON CONSOLIDÉES

	Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023
Revenus de fonctionnement			
Revenus de Taxes	5 695 585.00 \$	6 841 473.00 \$	6 875 142.00 \$
Paiements tenant lieu de taxes	41 940.00 \$	50 311.00 \$	53 952.00 \$
Transfert et subventions	238 752.00 \$	278 519.00 \$	277 610.00 \$
Services rendus	183 163.00 \$	160 586.00 \$	218 295.00 \$
Impositions de droits	775 095.00 \$	534 250.00 \$	741 303.00 \$
Amendes et pénalités	57 294.00 \$	42 000.00 \$	42 340.00 \$
Autres revenus d'intérêts	121 592.00 \$	41 000.00 \$	112 005.00 \$
Autres revenus	664 437.00 \$	163 000.00 \$	235 259.00 \$
Total revenus de fonctionnement	7 777 858.00 \$	8 111 139.00 \$	8 555 906.00 \$
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	1 169 354.00 \$	1 173 876.00 \$	1 167 000.00 \$
Sécurité publique	1 067 897.00 \$	1 307 479.00 \$	1 085 129.00 \$
Transport	1 101 913.00 \$	1 379 538.00 \$	1 427 618.00 \$
Hygiène du milieu	1 657 340.00 \$	1 935 423.00 \$	1 892 198.00 \$
Santé et bien-être	21 330.00 \$	27 553.00 \$	27 355.00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	309 526.00 \$	466 604.00 \$	428 882.00 \$
Loisirs et culture	1 182 673.00 \$	1 359 871.00 \$	1 338 148.00 \$
Service de la dette	124 903.00 \$	325 291.00 \$	153 006.00 \$
Effet net des opérations de restructuration	- \$	- \$	- \$
Amortissement	1 232 422.00 \$	- \$	1 225 141.00 \$
Total dépenses de fonctionnement	7 867 358.00 \$	7 975 635.00 \$	8 744 677.00 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(89 500.00) \$	135 504.00 \$	(188 771.00) \$
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Amortissement	1 232 422.00 \$	- \$	1 225 141.00 \$
Cession d'actif	28 611.00 \$	- \$	10 564.00 \$
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	- \$	- \$	- \$
Remboursement de la dette à long terme	(490 227.00) \$	(537 568.00) \$	(497 154.00) \$
Affectations			
Activités d'investissement	(119 383.00) \$	- \$	(226 203.00) \$
Appropriation d'excédent non affectés	- \$	- \$	25 000 \$
Appropriation d'excédent affectés	588 922.00 \$	521 057.00 \$	541 057.00 \$
Remboursement fonds de roulement	(23 400.00) \$	(43 800.00) \$	(44 216.00) \$
Affectation aux fonds réservés nets	(505 000.00) \$	(75 193.00) \$	(30 697.00) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	622 445.00 \$	- \$	814 721.00 \$

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT :

Excédent de fonctionnement non affecté	
Solde au 31 décembre 2022	2 045 159.00 \$
Ajustement (taxes perçues d'avance)	22 817.18 \$
Virement de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés	182.82 \$
Virement des revenus perçus d'avance bassins MRC	4 068.88 \$
Transfert à excédent de fonctionnement affecté	(142 905.39) \$



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Surplus de l'exercice	814 721.00 \$
Ajustement divers	- \$
Affectation 2023	(25 000.00) \$
Affectation 2024 selon le budget	(255 547.00) \$
Solde au 31 décembre 2023	2 463 496.00 \$

Excédent de fonctionnement affecté								
	Budget	Usine	Conduite Lippé	Taxes Perçues d'avance	Règl. #125 perçu d'avance	Service incendie	Engagements	Total
Solde au 31 déc. 2022	546 057 \$	98 474 \$	11 260 \$	22 818 \$	108 333 \$	320 141 \$	- \$	1 095 824 \$
Appropriation 2023	(546 057) \$	(20 000) \$						(566 057) \$
Transfert 2023				(22 818) \$	(4 069) \$	90 986 \$	51 919 \$	116 018 \$
Affectation 2023						(300 000) \$		(300 000) \$
Affectation 2024								
Fonctionnement	255 547 \$							255 547 \$
Investissement	- \$							
Solde au 31 décembre 2023	255 547 \$	78 474 \$	11 260 \$	- \$	104 264 \$	111 127 \$	51 919 \$	612 592 \$
Affectation 2024 selon budget 2024 (Non audité)								
Usine								
					(19 239) \$		(51 919) \$	
Solde prévu au 31 déc. 2024		78 474 \$	11 260 \$	- \$	85 025 \$	111 127 \$	- \$	285 886 \$

FONDS RÉSERVÉS

La Municipalité des Coteaux dispose de fonds réservés pour un montant total de 639 496 \$. Ce montant est constitué du fonds de roulement libre de 107 077 \$, de la réserve de voirie de 191 891\$, de la réserve bâtiment de 0\$, de la réserve d'élection de 10 000\$ et d'un solde disponible sur règlements d'emprunt de 330 527 \$.

ENDETTEMENT À LONG TERME :

Suivi de la dette à long terme	
Solde au 31 décembre 2022	
Total des billets à payer	4 760 849 \$
Frais reportés liés à la dette à long terme	(11 763) \$
	4 749 086 \$
Emprunt 2023	1 626 000 \$
Remboursement dette Municipalité 2023	(497 154) \$
Remboursement dette à la charge du Gouv. QC	(40 413) \$
Variation des frais reportés liés à la dette à long terme	5 932 \$
Solde au 31 décembre 2023	5 843 451 \$
Répartition du solde de la dette à L.T. de 4 749 086 \$ au 31 décembre 2023 (Non audité)	
À la charge de la municipalité	4 431 891 \$
À la charge du gouvernement du Québec	1 411 560 \$

APRÈS DISCUSSION, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'accepter le rapport financier 2023 déposé sans aucune modification.

D'approuver le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

.... ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

Période de questions

Aucune intervention.

24-06-8718

Levée de la séance extraordinaire du 10 juin 2024

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Que la séance extraordinaire du 10 juin 2024 soit levée à 19 h 05.

.... **ADOPTÉE**

Sylvain Brazeau

Maire

Pamela Nantel

Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Sylvain Brazeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.